

La Cour des comptes s'alarme du coût élevé des énergies vertes

La Cour des comptes a rendu public un rapport sur le coût pour la collectivité du soutien aux énergies renouvelables. Entre 2005 et 2011, la facture s'établit à 14,3 Md€ pour une production supplémentaire de 2,2 Mtep d'énergies renouvelables. L'effort financier à consentir pour atteindre les objectifs officiels de 2020 (une contribution de 23 % de la consommation énergétique totale contre 10,3 % en 2005) serait excessif, selon la Cour des comptes qui souhaite un soutien public plus modeste et plus ciblé.

Dans un rapport publié le 25 juillet, la Cour des comptes évalue l'impact des politiques de soutien aux énergies renouvelables entre 2005 et 2011. Au cours de ces six années, les aides publiques aux énergies vertes ont atteint 14,3 milliards d'euros, permettant de faire passer leur part dans la consommation finale d'énergie de 10,3% en 2005 à 13,1% en 2011.

Les magistrats de la Cour jugent toutefois que ces résultats sont insuffisants en raison des «*coûts de production élevés*» des énergies renouvelables, et ils invitent à revoir à la baisse les objectifs de la France. «*Le coût du soutien aux énergies renouvelables est très élevé sans que celui-ci ait apporté les retombées socio-économiques attendues*», a déclaré le premier président de la Cour, Didier Migaud.

La Cour des comptes propose de réserver les aides publiques aux installations qui offrent les meilleurs rendements, comme la biomasse et l'éolien terrestre et, au contraire, de réduire les subventions accordées aux énergies les moins compétitives comme le solaire, qui pèsent sur les finances publiques, le pouvoir d'achat et la compétitivité économique.

Le rapport devait étudier «*la politique de développement des énergies renouvelables*» mise en œuvre par la France pour atteindre ses objectifs en termes de développement des énergies vertes, à savoir 23% de renouvelable dans sa consommation finale brute d'énergie

d'ici 2020, soit plus que les objectifs européens (20%).

Les objectifs de la France sont considérés comme «*ambitieux*» et «*difficiles à atteindre*» par la Cour des comptes. Pour parvenir à l'objectif annoncé, les niveaux de production de chaleur et d'électricité renouvelables devrait être multipliés par 6 entre 2012 et 2020.

Le coût pourrait atteindre 40,5 Md€ pour la période 2012-2020

Or, selon la Cour des Comptes, ces objectifs ne doivent plus être poursuivis car ils nécessitent un niveau de financement public difficilement soutenable pour la collectivité et car les énergies renouvelables ont un impact encore «*modeste*» sur l'emploi : le nombre d'emplois des filières vertes est revenu de 98 580 en 2010 à 83 260 en 2012.

«*Sans bouleversement de la politique de soutien menée jusqu'à présent, et en prenant en compte que la seule CSPE (Contribution au service public de l'électricité), souligne le rapport, le coût pourrait atteindre 40,5 milliards d'euros sur la période 2012-2020, directement supportés par les consommateurs d'électricité, particuliers ou professionnels.*

Ces objectifs seraient de toute façon difficiles à atteindre, alors que l'on observe un

ralentissement des raccordements des énergies intermittentes qui souffrent de la baisse des tarifs de rachat (une nouvelle baisse des tarifs d'achat de l'électricité produite par les petites installations photovoltaïques vient d'être appliquée au 1^{er} juillet 2013).

«Les premiers retards enregistrés dès 2011 dans la production d'énergies de sources renouvelables et le niveau des efforts à fournir pour atteindre les objectifs fixés en 2020 éloignent la perspective de les atteindre», estime la Cour des comptes.

Les magistrats expliquent également que les efforts de soutien peuvent être modérés, sachant que la France est l'un des pays européens les plus avancés dans le domaine des énergies vertes. Seule l'Espagne, avec 15% de renouvelable dans son mix énergétique, fait mieux sur le vieux continent.

Enfin, contrairement à la plupart de ses voisins européens, le pays bénéficie d'ores et déjà *«d'une énergie moins carbonée et d'une électricité moins chère que la plupart des autres puissances industrielles, notamment en raison de ses parcs hydraulique et nucléaire»*, souligne la Cour des comptes.

Cibler les aides publiques

Sans pour autant demander de renoncer au soutien public des énergies renouvelables, la Cour des comptes propose de mieux cibler les politiques d'aide. *«Il ne s'agit pas de relâcher l'effort, mais de le rendre plus cohérent et plus soutenable dans le long terme»*.

Pour cela, les sages préconisent de soutenir en priorité les filières renouvelables qui offrent les meilleurs rendements et de réduire les soutiens aux filières moins matures et moins compétitives. Le rapport suggère de mettre en place un système de contrôle des installations productrices d'énergie qui bénéficient du soutien public, afin de déterminer lesquelles doivent continuer à toucher des aides publiques.

La politique de soutien au solaire doit être *«réexaminée d'urgence»*, en raison du coût de production élevé de cette énergie : *«La filière solaire a coûté 3,6 milliards d'euros (sur 14,3 milliards investis sur la période 2005-*

2011), alors qu'elle constitue seulement la quatrième source d'énergies renouvelables avec 2,7% de la production d'électricité renouvelable». L'énergie solaire, qui peut être jusqu'à 11 fois plus cher que l'énergie nucléaire, est *«globalement très largement plus coûteuse que les autres sources d'énergie»*.

Le développement de la géothermie électrique est également remis en cause. La Cour des comptes incite à *«étudier objectivement l'opportunité de développer cette technologie sans aboutir à des coûts de production trop élevés»*.

En revanche, les sages appellent à soutenir les filières les plus performantes en termes de rendement énergétique et de retombées économiques, à l'image de la filière éolienne terrestre qui *«se situe dans une position intermédiaire souvent très proche de la rentabilité, ce qui en fait une énergie sur le point d'être compétitive»*.

Selon eux, ces arbitrages ainsi que diverses simplifications administratives devraient permettre de définir des politiques de soutien sur le long terme, et d'améliorer ainsi l'efficacité des dispositifs. Les procédures devront être simplifiées et l'administration mieux organisée. Des arbitrages devront être faits pour régler des conflits d'usages : sur l'utilisation du bois pour la biomasse, sur la qualité des eaux pour l'hydroélectricité et sur l'urbanisation du littoral et la préservation des paysages pour l'éolien. L'effort de recherche devrait être amplifié pour permettre aux filières les moins matures de baisser leurs coûts et de bénéficier, plus tard, des aides à la production.

Indispensable soutien public

Les coûts de production de la plupart des énergies renouvelables, qui varient dans des proportions très importantes entre les filières et au sein même des filières, sont encore aujourd'hui trop élevés pour assurer leur déploiement sans un soutien public :

- l'énergie solaire est, globalement, très largement plus coûteuse que les autres sources d'énergie avec, en outre, un large éventail de coûts de production ;

- la filière éolienne terrestre se situe dans une position intermédiaire souvent très proche

de la rentabilité, ce qui en fait une énergie sur le point d'être compétitive ;

- les coûts de production d'énergie à partir de la biomasse, de la géothermie ou de la puissance hydraulique sont globalement les moins élevés.

L'État met en œuvre de multiples moyens de soutien, souvent complexes : aides à l'investissement, achat de la production à prix garantis, mesures fiscales ou financement de programmes de recherche. Il s'est insuffisamment organisé, dispersant ses efforts et n'évaluant pas suffisamment les effets socio-économiques de ses décisions, en particulier le contenu en emplois et l'impact sur la balance extérieure. Le cadre juridique ne facilite pas l'association des collectivités locales.

Par ailleurs, l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables, leurs contraintes physiques, voire les conflits d'usage (notamment en ce qui concerne les cours d'eau et l'usage de la biomasse), posent des problèmes difficiles à surmonter.

Réactions des professionnels du secteur

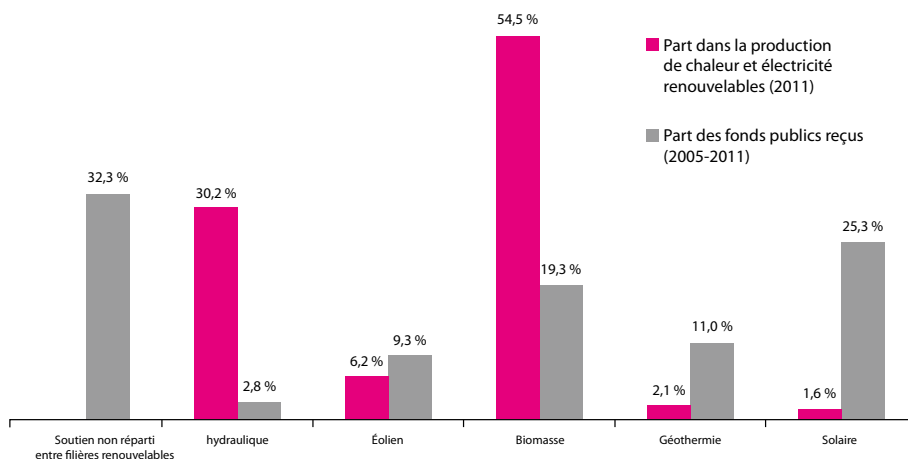
Réagissant au rapport de la Cour des comptes sur la cherté des tarifs d'achat français de l'électricité photovoltaïque, Thierry Mueth, président d'Enerplan (syndicat des professionnels du solaire) a mis en cause l'impact d'une mauvaise gestion de l'État sur ces coûts. Le

syndicat souligne ainsi que la fixation de tarifs élevés pour l'électricité d'origine solaire a été suivie par un coup d'arrêt conduisant à des destructions massives d'emplois et à la disparition d'entreprises. «*Beaucoup de fabricants de modules en France – qui représentent un tiers de la filière – sont en attente d'un repreneur, d'autres ont disparu*», estime Thierry Mueth.

Le Syndicat des installateurs photovoltaïque du résidentiel (SIPR) a déploré «*l'abandon de la filière photovoltaïque préconisé par la Cour des comptes*». Pour David Haiun, président du SIPR, «*alors que la Cour des comptes reconnaît l'étendue du retard français par rapport à ses voisins européens en matière de photovoltaïque, elle préconise de tuer le photovoltaïque français, meilleur élève de la transition énergétique*». Pour l'avenir, «*la solution ne se trouve justement pas dans de nouvelles dispositions mais, à l'inverse, dans un cadre juridique et tarifaire stable [comme le suggère la Cour] qui permettra aux entreprises du photovoltaïque de mettre en œuvre la transition énergétique*», estime le SIPR.

Le président d'Enerplan estime de son côté qu'il faut «*redonner une place et de la visibilité au secteur des énergies renouvelables*» et attend du gouvernement «*une vision sur trois ans, sans changement des règles, avec des révisions concertées tous les ans sur les tarifs. Si l'on veut que la France investisse et prenne des risques dans ce marché, il faut ce calendrier*».

Sources : Cour des comptes, presse.



Comparaison entre la contribution des filières à la production d'énergie renouvelable et les soutiens publics. Source : Cour des comptes